

Mise en œuvre de l'AC 131 d'appui à l'EIR-A Convention 2022 (2022-2024)

L'action Erasmus+ AC 131 Agreenium 2022 est prévue pour aider sur une période de 26 mois, juin 2022 - juillet 2024, une dizaine de mobilités étudiantes dans le cadre de l'EIR-A, avec une subvention de 16900€, dont 4000€ de frais de fonctionnement. Voir document « *Convention Erasmus+ 2022-07-29.pdf* ».

La convention fait référence notamment à l'annexe IV « Taux applicables pour les contributions unitaires », section 2 « Contribution aux frais de séjour ».

Les doctorant/e/s bénéficiaires devront préparer un kit Erasmus+ mobilité, avec la Cellule Agreenium et la structure qui les accueille à l'International, conformément au document « *Guide du porteur de projet AC131-2022.pdf* », et au kit de mobilité).

Situation contractuelle des doctorant/e/s de l'EIR-A :

Les doctorant/e/s admis au parcours de l'EIR-A entrent dans la catégorie Etudiants car ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et leur séjour de recherche dans une structure à l'international est considéré comme un stage étudiant.

La durée du stage est considérée comme étant de longue durée dès qu'elle dépasse 2 mois.

Contribution aux frais de séjour et complément financier (selon l'annexe IV, section 2, de la convention) :

Groupe 1 : Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie élevé (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède) ainsi que les pays tiers non associés au Programme de la région¹ 14 (dont Royaume-Uni et Suisse) : 310 à 600€/mois.

La Commission de la formation doctorale d'Agreenium a décidé de fixer ce taux mensuel de base à 460 €/mois.

Groupe 2 : Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie moyen (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) ainsi que les pays tiers non associés au Programme de la région 13 : 260 – 540 €/mois.

La Commission a décidé de fixer ce taux mensuel de base à 420 €/mois.

Groupe 3 : Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie bas (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie) : 200 – 490€/mois.

La Commission a décidé de fixer ce taux mensuel de base à 380 €/mois.

A ce taux mensuel de base s'ajoute un complément de 150€/mois pour mobilité longue.

Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12 (dont USA et Canada en région 12) : 700€/mois

Note : les mobilités vers les « pays tiers non associés au programme », ou « mobilités internationales », répartis entre les régions 1 à 14, ne doivent pas dépasser 20% de la subvention.

Le montant de chaque bourse est de l'ordre de 1200 €. Il est calculé à l'aide de l'outil de calcul Erasmus+, conformément d'une part aux instructions de l'Agence Erasmus+ selon lesquelles un minimum de 2 mois doit être aidé dans la durée prévue pour le séjour de recherche, et d'autre part aux recommandations de la Commission de la formation doctorale d'Agreenium.

Les bourses Erasmus+ Agreenium sont attribuées uniquement comme une contribution aux frais de séjour. Elles ne prennent pas en charge de frais de transport entre la structure d'envoi et la structure d'accueil. Toutefois les modes de transport dits « verts » tels que le train ou le bateau font l'objet d'un bonus de 50€.

¹ Voir Erasmus+ 2022 guide du programme, pp 35-36, Pays tiers non associés au programme